

Entretien avec Xavier Nicolas, Mission Plaisance des Affaires Maritimes « les CROSS sont fortement mobilisés »



©Albert Brel

Nous continuons notre tour d'horizon des différents acteurs de la filière nautique avec Xavier Nicolas, directeur de la Mission Plaisance des Affaires Maritimes, qui nous explique les mesures mises en place, l'importance des unités de secours, l'enjeu de la plaisance professionnelle...

Nous continuons notre tour d'horizon des différents acteurs de la filière nautique avec Xavier Nicolas, directeur de la Mission Plaisance des Affaires Maritimes, qui nous explique les mesures mises en place, l'importance des unités de secours, l'enjeu de la plaisance professionnelle...

Quelles sont les missions des Affaires maritimes actuellement, et de la Mission Plaisance ? « Nous avons plusieurs catégories de « clients » : d'abord les plaisanciers, puis les entreprises du nautisme qu'on appelle la plaisance professionnelle et les entreprises du nautisme à terre tels que les chantiers par exemple qui ne sont pas nos clients directs mais qui sont des marins, que l'on accompagne également, en fait

[Visualiser l'article](#)

c'est tout cet écosystème qui tourne autour du plaisancier et de la plaisance professionnelle (motoristes, équipementiers, assureurs...). »

Quels sont les impacts pour ces trois types de "clients" ? « Pour les plaisanciers, la mesure est simple : restez chez vous ! On communique depuis le début du confinement, voire même avant, et on essaye d'avoir une communication uniforme à travers les trois préfectures maritimes pour inciter les plaisanciers à rester à la maison. Nous avons donc de nombreux services opérationnels qui sont mobilisés : les CROSS, que tout le monde trouve normal d'avoir au quotidien mais qui sont d'autant plus importants aujourd'hui. On arrive d'ailleurs à mesurer l'impact de ce confinement puisque l'on sait qu'il y a 80% d'opérations de sauvetage dédiées à la plaisance de moins par rapport à l'an dernier à cette même période. En revanche, il en reste encore quelques-unes, ce sont des plaisanciers qui sont à l'international et qui naviguent sur des grandes traversées et pour lesquels nous continuons de porter assistance (sauvetage, aide médicale en mer). Les CROSS sont donc fortement mobilisés, les unités littorales des Affaires Maritimes également. »

« Autre sujet important : le portail demarches-plaisance qui permet aux plaisanciers de faire leurs formalités administratives en ligne. Ce portail était en phase de test depuis le 3 février dans cinq départements pilotes et le bilan a été plutôt positif. Nous l'avons déployé à l'échelle nationale il y a quelques jours. C'est un outil intéressant, surtout dans un contexte de confinement : les plaisanciers vont pouvoir créer leur compte sécurisé pour anticiper avant le déconfinement. »

Et concernant la plaisance professionnelle ? « Vis-à-vis de la plaisance professionnelle, nous avons pris un certain nombre de mesures pour la filière notamment en ce qui concerne les échéances comme les durées de validité des qualifications des brevets, des titres de navigations, des visites médicales... tout cela a été abrogé de sorte que l'activité puisse continuer. Il y a également des mesures de chômage partiel pour les marins.

Enfin, tout l'écosystème de la plaisance bénéficie des mesures nationales qui sont prises (chômage partiel, continuation d'activité, aides d'urgence, etc.) et nous, nous contribuons à faire connaître ces mesures. Alors évidemment il y a des grands groupes mais il y a également une myriade de petites et très petites entreprises, donc nous diffusons l'information, auprès de la FIN ou de la **FNPP** par exemple, ce qui permet aux petites entreprises qui n'ont pas de veille juridique par exemple, d'être au courant des mesures et des réglementations. »

figaronautisme.meteoconsult.fr

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)



© Albert Brel

« Autant la plaisance est à l'arrêt, mais il y a tout un autre pan de l'activité maritime dont l'enjeu est que cela puisse continuer à fonctionner ! C'est un enjeu important pour l'économie de la France. Les marins pêcheurs doivent continuer à nourrir les Français, la marine de commerce doit continuer à transporter des marchandises...Nous y travaillons, car les enjeux sont majeurs. »

Focus sur le portail demarches-plaisances :

La phase pilote menée dans cinq départements depuis le mois de février a rencontré un beau succès avec :

500 visiteurs par jour

1 million de clics en février

figaronautisme.meteoconsult.fr
Pays : France
Dynamisme : 3



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

1689 comptes sécurisés créés

Environ 40 mutations de propriété enregistrées automatiquement, sans se déplacer dans les services

Les 5 départements concernés : les Bouches du Rhône, la Gironde, la Loire-Atlantique, la Seine Maritime et le Var

Le portail permet aux plaisanciers d'accomplir en ligne les principales formalités liées à leurs bateaux de plaisance.

Il est également ouvert aux professionnels de la vente de bateaux depuis octobre 2019, pour la première immatriculation d'un bateau neuf vendu à un client.

Aujourd'hui, le dispositif concerne les bateaux inférieurs à 7 mètres, non francisés en douane.

? A l'horizon 2021, avec la convergence des formalités d'immatriculation et de francisation en une démarche unique, le portail prendra en charge les bateaux francisés, de toutes tailles et de toutes puissances.